



FIM AFRICA

REGLEMENTS

MOTOCROSS

régissant toutes les manifestations de Challenges régionaux organisées sous l'égide de FIM Africa

2013

INDEX

			Page 1
1	Titres et généralités		Page 2
2	Coueurs	Licences	Page 2
		Numéros de départ	Page 2
3	Motocycles et Classes	Motocycles	Page 2
		Classes	Page 2
		Définition des âges	Page 3
		Courses supplémentaires	Page 3
4	Parcours	Junior	Page 3
		Senior	Page 4
		Sécurité	Page 4
		Inspection	Page 4
		Contrôle	Page 4
5	Officiels	Président, Membres du Jury & Observateurs	Page 5
		Délégués FMN	Page 5
		Directeur de course	Page 5
6	Conditions d'engagement		Page 6
7	Entraînements		Page 6
		Essais libres	Page 6
		Briefing avec les coueurs	Page 6
8	Silence dans le parc des coueurs		Page 7
9	Courses	Choix d'un motorcycle	Page 7
		Programme des courses	Page 7
		Procédure de départ	Page 7
		Faux départ	Page 8
		Réparations et remplacements	Page 8
10	Arrêt d'une course		Page 8
11	Aide extérieure / Couper le parcours		Page 8
12	Signaux officiels		Page 9
13	Franchissement des lignes de contrôle		Page 10
14	Contrôle technique et vérifications		Page 10
		Contrôle du bruit	Page 10
		Vérification finale	Page 10
		Coût du contrôle d'un motorcycle	Page 11
		Contrôle du carburant	Page 11
		Contrôle antidopage et d'alcoolémie	Page 11
15	Résultats		Page 11
16	Points pour le Championnat		Page 12
17	Réclamations		Page 12
18	Cérémonie de remise des prix sur le podium		Page 12
19	Conférence de presse		Page 12
20	Prix et indemnités de voyage		Page 12
Annexe A	Règlements techniques	Junior	Page 13
		Senior	Page 14

1 TITRES ET GENERALITES

Pour toutes les dispositions ne figurant pas dans ces Statuts, ou dans le Règlement interne de FIM Africa, il convient de prendre en considération le texte de la FIM.

- 1.1 Chaque année, les FMN de FIM Africa peuvent accueillir une Manche du Motocross régional, en même temps qu'une de leurs manifestations nationales de Motocross.
- 1.2 Ces manifestations sont organisées conformément aux règles du Code sportif de la FIM, Chapitre 30 « Championnats et Prix FIM » ainsi qu'aux Règles générales FIM Africa de motocross.
- 1.3 Ces manifestations régionales peuvent se disputer en 2 ou plusieurs manches qui ont lieu dans divers pays d'une des régions du continent. Le Groupe de travail Motocross décidera des classes dans lesquelles seront disputées les courses. Elles seront indiquées dans le Règlement particulier. De manière générale, les Règles de ces manifestations suivent le plus possible celles du Championnat FIM Africa de motocross.
- 1.4 Dans la mesure où ces manifestations régionales ne s'adressent pas aux équipes (sauf indication contraire dans le Règlement particulier), chaque pays peut inscrire autant de coureurs individuels qu'il le désire.

2 COUREURS

2.1 Licences:

La participation à ces manifestations est limitée aux détenteurs d'une licence FIM Africa valide, ou d'une licence FIM Africa valable un jour qui peut être obtenue automatiquement le jour de la manifestation. Les coureurs doivent présenter une autorisation de départ de leur FMN.

2.2 Numéros de départ:

Les coureurs n'appartenant pas à la FMNR hôte, peuvent courir avec les numéros attribués à leur pays. Toutefois, s'ils sont incompatibles avec ceux des coureurs locaux, la FMNR leur attribuera un numéro ou une marque temporaire.

3 MOTOCYCLES ET CLASSES:

3.1 Motocycles

Les courses sont ouvertes aux motocycles tels qu'ils sont définis à l'Annexe A - Règlements techniques Motocross de FIM Africa.

3.2 Classes

Les classes acceptées pour les manifestations de Motocross de FIM Africa sont les suivantes :

Classes Junior:

MX50cc: pilotes âgés de 5 à 9 ans
 MX65cc: pilotes âgés de 6 à 12 ans
 MX Lites: pilotes âgés de 10 à 15 ans
 MX Femmes : voir ci-dessous

Classes Senior:

MX125 pilotes âgés de 13 à 17 ans
 MX2: pilotes âgés de 15 ans ou plus
 MX1: pilotes âgés de 16 ou plus
 MX Vétérans : voir ci-dessous

Classe Femmes: Les pilotes de 13 ans et plus uniquement sur des 85cc – 2 temps, 150cc – 4 temps ou 125cc 2 temps. Les pilotes de 15 ans peuvent courir sur les cylindrées ci-dessus ou sur des 250cc – 4-temps. Si le nombre des inscriptions n'est pas suffisant pour former une Classe Femmes, elles intégreront la/les classe(s) hommes de leur classe de cylindrée respective et il n'y aura pas de Classe Femmes. Toutefois, un Trophée Femmes sera présenté sur la base des points marqués par les Femmes.

Classe Vétérans et Master: Vétérans: Coureurs âgés de 35 à 49 ans. Coureurs appartenant à la classe Master : ils doivent avoir plus de 50 ans. Ils peuvent courir sur n'importe quelle cylindrée. Les coureurs de la classe Master doivent présenter un certificat d'aptitude physique de moins de 6 mois.

Les coureurs ne peuvent participer qu'à une seule classe.

Voir le Règlement particulier eu égard au nombre de coureurs minimum constituant une classe.

Définition des Ages:

L'âge minimum débute à la date d'anniversaire du coureur et l'âge maximum se termine à la fin de l'année civile au cours de laquelle le coureur atteint l'âge maximal.

Par exemple, pour la classe MX 50cc : le coureur peut commencer à courir le jour de son 5^{ème} anniversaire jusqu'au 31 décembre de l'année où il atteint l'âge de 9 ans.

3.3 Courses supplémentaires :

Le programme peut comprendre des Courses supplémentaires de soutien. Il convient toutefois de donner la priorité aux classes de FIM Africa.

Si nécessaire, le Jury international peut modifier les horaires des courses supplémentaires ou les annuler.

4 PARCOURS:

4.1 Spécifications du parcours

4.1.1 Junior:

La longueur du parcours doit se situer entre 0.6km et 1.2km et, dans la mesure du possible, avoir des parcours différents pour les motocycles 50 et 65cc.

- a) La direction du parcours doit être clairement indiquée aux coureurs. Un parcours ne peut pas être approuvé s'il traverse une étendue d'eau ou de boue trop profonde, si le terrain est trop rocheux ou s'il comprend une section droite qui permet d'atteindre une vitesse trop élevée et dangereuse.
- b) La grille de départ doit être placée de façon à ce que tous les coureurs démarrent à égalité (30 positions sur la grille de départ au minimum).
- c) La longueur de la ligne droite située après le départ ne doit pas être inférieure à 50m ni supérieure à 100m (c'est-à-dire la distance de la grille de départ jusqu'à l'endroit où la ligne droite tourne dans le premier virage). Aucun saut n'est autorisé dans la ligne droite située après la ligne de départ et la zone de départ doit être nivelée.
- d) La largeur du premier virage suivant le départ ne doit pas être inférieure à 6m et l'angle du tournant ne doit pas dépasser les 90° à gauche ou à droite. Il doit par ailleurs être suffisamment large pour permettre le passage des coureurs.
- e) Tous les sauts doivent être adaptés aux classes qui les utilisent et aucun saut multiple (double ou triple) n'est autorisé.
- f) Les "Washboards" sont autorisés. Les « washboards » peuvent être définis comme un nombre consécutif de buttes semi-circulaires au-dessus du sol. Pour les classes MX 50cc & MX 65cc, la hauteur maximale des buttes ne doit pas être supérieure à 0,3m et leur distance doit être d'environ 1,5m d'un sommet à l'autre. Il n'y a pas de restriction eu égard à la longueur de la section comprenant les « washboards ». Cette section doit être située après un virage, afin de permettre une approche à vitesse réduite.
- g) La poussière ne doit pas être une cause de danger pour les coureurs. Un nombre suffisant de points d'arrosage doit être installés. L'arrosage ne peut avoir lieu qu'entre les courses.
- h) Fils de fer barbelés, barrières en métal, clôtures en fil de fer ou en planche, poteaux, panneaux d'affichage, arbres, situés à moins de 3m du bord du circuit doivent être recouverts d'un matériau absorbant les chocs et assurant la protection des coureurs.

- i) L'ensemble des zones de départ et d'arrivée, les enceintes réservées aux concurrents et tous les emplacements du parcours où il est nécessaire de faire en sorte que le passage des coureurs ne soit pas obstrué ou d'assurer la protection du public, doivent être jalonnés et entourés d'une barrière.
- j) Les zones de réception des sauts doivent être débarrassées de tout obstacle et doivent être conçues pour assurer le passage de 3 motocycles roulant de front. La zone de réception doit faire 1m de plus en largeur que la zone d'appel.
- k) Les limites extérieures du circuit doivent être clairement démarquées avec du ruban fixé à moins de 500mm au-dessus de la surface de la piste. Les indicateurs du parcours doivent être en bois (se brisant aisément) ou autre matériau flexible. Leur diamètre / largeur ne doit pas être supérieur à 25mm. Les pneus sont autorisés à condition de les placer à plat sur le sol. Seuls, les pneus de voiture ou de moto peuvent être utilisés. Les pneus de véhicules utilitaires ou de camion sont interdits.
- l) Une zone neutre de 1m de large doit être prévue pour empêcher les spectateurs de s'approcher du bord de la piste. Pour ce faire, on peut utiliser du ruban, de la corde ou une barrière qui ne poseront aucun danger aussi bien aux coureurs qu'aux spectateurs. Option : installer, à 3m au minimum du circuit, une barrière de pneus pour protéger les spectateurs.
- m) La largeur du parcours doit être au minimum de 5m d'espace utilisable. La distance entre les sections opposées du parcours doit être de 3m ou, si en raison du sol ou de la nature du parcours, cela n'est pas possible, il convient d'ériger une barrière faite avec des bottes de paille, des sacs en toile de jute remplis de sciure etc.
- n) L'espace vertical libre entre la piste et tout obstacle au-dessus de cette dernière doit être de 3m au minimum.

4.1.2 **Senior:**

Voir les Normes FIM pour les circuits de motocross (NCMX). Pour le Championnat d'Afrique de Motocross FIM Africa, la piste ne doit pas être inférieure à **1,2km** ni supérieure à 2km.

- a) Les "Washboards" sont autorisés. Les « washboards » peuvent être définis comme un nombre consécutif de buttes semi-circulaires au-dessus du sol. Pour les classes MX Lites, MX 2 et MX1, la hauteur maximale des buttes ne doit pas être supérieure à 0,5m et leur distance doit être d'environ 2,5m d'un sommet à l'autre. Il n'y a pas de restriction eu égard à la longueur de la section comprenant les « washboards ». Cette section doit être située après un virage, afin de permettre une approche à vitesse réduite.

4.2 **Sécurité**

Voir les Normes FIM pour les Circuits de Motocross (NCMX)

4.3 **Inspection**

Voir les Normes FIM pour les Circuits de Motocross (NCMX)

4.4 **Contrôle**

Voir les Normes FIM pour les Circuits de Motocross (NCMX)

5 OFFICIELS:

5.1 Président du Jury, Membres du Jury et Observateurs:

La nomination du Président et des membres du Jury sera décidée par la FMNR, avec l'approbation finale de FIM Africa.

5.1.1 Attributions du Jury étranger (Voir Art 50.1.3 du Code Sportif de la FIM)

5.1.1.1 Le Jury exerce le contrôle suprême des manifestations en ce qui concerne l'application des règlements et l'imposition de sanctions, sauf disposition contraire au sein des règlements.

5.1.1.2 Le Jury est le seul tribunal de la manifestation compétent pour statuer sur toute réclamation pouvant survenir au cours d'une manifestation.

5.1.1.3 Le Jury doit régler tout litige et imposer des sanctions selon les dispositions définies dans le Code Disciplinaire et d'Arbitrage.

5.1.1.4 Le Jury a le droit, soit de sa propre initiative, soit à la demande de l'organisateur, du Directeur de l'épreuve ou du Directeur de course, de retarder le départ d'une manifestation, de faire améliorer le circuit, la piste ou le terrain, d'arrêter ou de supprimer une manifestation pour des raisons de sécurité ou pour tout autre cas de force majeure.

5.1.2 Clôture d'une manifestation (Art. 140.5 du Code Sportif de la FIM)

5.1.2.1 Une manifestation n'est considérée comme terminée qu'à la fin de la période de dépôt des réclamations et des appels et lorsque ceux-ci ont fait l'objet d'une décision.

5.1.2.2 Si un appel est interjeté, les résultats ne peuvent pas être considérés comme définitifs avant qu'une décision finale ne soit prise.

5.1.2.3 Les coureurs classés premier, deuxième et troisième sont invités à la cérémonie officielle de remise des prix, si celle-ci est prévue.

5.1.2.4 La Direction de course doit rester opérationnelle avec tout l'équipement en place jusqu'à la fin de la période prévue pour introduire une réclamation.

5.1.2.5 Tous les officiels et commissaires doivent rester sur le circuit à disposition du Jury étranger, de la Direction de l'épreuve et des Commissaires FIM AFRICA.

5.1.3 Tous les Officiels doivent respecter l'interdiction de consommation d'alcool jusqu'à la déclaration de clôture de la manifestation par le Jury étranger.

5.2 Délégués des FMN:

La FMNR doit être informée par écrit de toutes les nominations des délégués FMN, ce qui peut être fait au cours de la première séance du Jury.

5.2.1 Chaque FMN ainsi que la FMNR sont limitées à un seul délégué du Jury.

5.2.2 Les délégués FMN doivent avoir participé avec succès à un séminaire organisé par la FIM ou FIM Africa afin d'être habilité à exercer les fonctions de « Commissaire sportif ». Ils doivent donc être détenteurs d'une licence FIM Africa/FIM qu'ils peuvent être tenus de présenter pour pouvoir assister aux réunions du Jury.

5.2.3 La participation à un séminaire est obligatoire au moins une fois tous les quatre ans. Lorsque les séminaires sont organisés en milieu d'année, la validité des licences prend effet immédiatement.

5.2.4 Voir également l'Art. 50.7 du Code sportif de la FIM.

5.3 Directeur de course:

Le Directeur de course est nommé par la FMNR avec l'approbation du Conseil de FIM Africa. Il doit avoir participé avec succès à un séminaire organisé par la FIM / FIM Africa et être titulaire d'une licence valide FIM Africa /FIM de Directeur de course pour une période minimum d'un an.

- 5.3.1 La participation initiale à un séminaire est obligatoire. Les Licences doivent être renouvelées au minimum tous les quatre ans. Pour les séminaires qui se déroulent en novembre ou en décembre, la validité de la licence commence le 1^{er} janvier de l'année suivante.
- 5.3.2 Tous les détenteurs de licences et de laissez-passer FIM Africa / FIM et toute autre personne impliquée dans une manifestation sont soumis à l'autorité du Directeur de course et du Jury. Toute action, considérée par les officiels responsables comme n'étant pas conforme à telle ou telle Règle de la FIM / FIM Africa, ou, de manière générale considérée comme peu sportive ou allant à l'encontre des intérêts du sport ou de la manifestation en question, est passible de sanctions disciplinaires, selon les dispositions du Code d'Arbitrage et disciplinaire. De surcroît, un coureur peut être tenu pour responsable des actions des membres de son équipe, de sa famille ou de ses amis.

6. Conditions d'engagement :

- 6.1 Dans la mesure où il ne s'agit pas d'une compétition pour équipes, chaque pays de la Région peut inscrire autant de coureurs qu'il le souhaite, sauf en cas de disposition contraire.
- 6.2 Un motorcycle qui est présenté au contrôle comme motorcycle de réserve pour plusieurs coureurs désignés, peut être utilisé dans la même classe par un autre coureur, après approbation du Jury.
- 6.3 Pour constituer une classe, à la clôture des inscriptions, un minimum de 3 coureurs est requis dans la classe concernée.
- 6.4 Afin d'être engagés dans une manifestation de Championnat régional FIM Africa de Motocross, les coureurs :
- 6.4.1 Doivent avoir l'autorisation de leur FMN.
- 6.4.2 Peuvent s'inscrire en retard, si du point de vue de la FMNR, l'acceptation d'inscriptions tardives peut rehausser la manifestation.

7 **ENTRAINEMENTS:** (Les horaires des essais de départ, des essais libres, des essais qualificatifs, etc. seront indiqués dans le Règlement particulier)

Pour les essais, les coureurs ne sont autorisés à utiliser que les motorcycles (2 au maximum pour la même classe), qui ont été présentés au contrôle.

- 7.1 Chaque coureur doit présenter au contrôle technique un motorcycle sous son nom et son numéro. Pour le deuxième, il y a deux possibilités :
- 7.1.1 Il peut présenter au contrôle un deuxième motorcycle, sous son nom et son numéro;
- 7.1.2 Une équipe peut présenter un deuxième motorcycle au contrôle, avec la possibilité de le faire utiliser par plusieurs coureurs. Dans ce cas, l'équipe qui présente le motorcycle, doit indiquer au Commissaire technique, au moment des vérifications, les noms et les numéros des coureurs qui ont le droit d'utiliser ce motorcycle.

Les départs collectifs sont interdits.

7.2 Briefing avec les coureurs:

Un briefing doit avoir lieu entre le Jury et les coureurs après les premiers essais libres, à la grille de départ, conformément aux dispositions du Règlement particulier. Les personnes suivantes devront y assister :

- 7.2.1 Le Président du Jury, les membres du Jury, le Directeur de Course, le Responsable des Commissaires de piste, le Chef du service médical, l'Organisateur / le Promoteur, tous les

coureurs participant à la manifestation ainsi que le Représentant de l'Industrie. Le Secrétaire de la Manifestation et les Délégués FMN peuvent également assister à ce briefing.

7.3.1 Lors de ce briefing, tous les points concernant le circuit et la sécurité seront abordés.

7.4.1 Après le briefing, il y aura une démonstration de la procédure de départ complète.

8 SILENCE DANS LE PARC DES COUREURS:

Le silence dans le parc des coureurs devra être respecté entre 23h00 et 6h00 du matin la nuit précédant la compétition.

9 COURSES:

9.1 Choix d'un motorcycle:

Un maximum de deux motorcycles est autorisé. Les coureurs ont la possibilité de changer de motorcycle entre les courses. Le choix final doit être fait 10 minutes avant le début de chaque course.

9.2 Programme des courses:

Toutes les manifestations doivent se dérouler en 3 courses séparées comme suit :

MX50:	10 minutes + 1 tour	MX125:	15 minutes + 1 tour
MX65:	12 minutes + 1 tour	MX2:	20 minutes + 1 tour
Mx Lites:	15 minutes + 1 tour	MX1:	20 Minutes + 1 tour
MX Femmes:	12 minutes + 1 tour	MX Vétérans:	12 minutes + 1 tour

L'intervalle minimum entre les manches (dans une classe) doit toujours être de 60 minutes.

9.3 Procédure du départ:

Avant chaque départ, la procédure suivante sera appliquée dans la zone d'attente :

- 9.3.1 10 minutes avant le départ: Tous les motorcycles doivent être placés dans la zone d'attente. La sanction pour violation de cette règle est l'exclusion de la course en question.
- 5 minutes avant le départ: Après un signal par un coup de sifflet, tout le monde, hormis les coureurs et un mécanicien par coureur, quitte la zone d'attente.
- A partir de cet instant: Sur décision du Directeur de course, et après un signal par un coup de sifflet, les coureurs quittent la zone d'attente et se rendent à la grille de départ. Le mécanicien doit rester dans la zone d'attente jusqu'au moment où le départ est donné.
- 9.3.2 L'ordre de départ des coureurs se fera conformément au Règlement particulier de la FMNR.
- 9.3.3 L'ordre de départ des coureurs de réserve, s'il y a lieu, sera déterminé par leurs résultats aux essais qualificatifs.
- 9.3.4 Une fois pris leur position sur la grille de départ, les coureurs ne peuvent pas en changer, retourner dans la zone d'attente ou recevoir une aide extérieure avant le départ.
- 9.3.5 Aucune deuxième ligne n'est autorisée.
- 9.3.6 Si un coureur a des problèmes mécaniques sur la grille de départ, il doit attendre de l'aide jusqu'à ce que la grille de départ ait été abaissée. Une fois que la grille de départ a été abaissée, il peut recevoir de l'aide par son mécanicien, uniquement à cet endroit. La sanction pour violation de cette règle est l'exclusion de la course en question.

- 9.3.7 Les organisateurs doivent signaler le départ de chaque manche 15 minutes avant l'heure de départ en utilisant un système de sonorisation.
- 9.3.8 Un départ collectif avec moteur en marche sera effectué. Le starter brandira un drapeau vert, moment à partir duquel les coureurs sont sous son contrôle jusqu'à ce que tous les coureurs soient sur la ligne de départ. Lorsque tous les coureurs sont sur la ligne de départ, le starter brandit un panneau indiquant « 15 secondes » pendant 15 secondes. A la fin des 15 secondes, il brandit un panneau « 5 secondes » et la grille de départ sera abaissée entre 5 et 10 secondes après que le panneau « 5 secondes » a été montré.
- 9.3.9 La zone devant la grille de départ est restreinte et doit être préparée de manière égale afin que tous les coureurs démarrent autant que possible dans les mêmes conditions. Les officiels et les photographes sont les seules personnes admises dans cette zone et aucun sillon n'est autorisé dans la zone.
- 9.3.10 Les coureurs, les officiels et les photographes, sont les seules personnes autorisées dans la zone derrière la grille de départ. A l'exception également des coureurs Juniors qui peuvent être aidés à prendre place sur la ligne de départ et à installer des starting-blocks. Les coureurs sont autorisés à faire des sillons dans cette zone à condition qu'aucun outil ne soit utilisé ou qu'aucune aide extérieure ne soit apportée.

9.4 Faux départ:

Tout faux départ sera indiqué en brandissant un drapeau rouge. Il ne peut y avoir de faux départ que lorsque la grille de départ ne fonctionne pas correctement. Les coureurs devront retourner à la zone d'attente et un nouveau départ sera donné aussitôt que possible.

9.5 Réparations et remplacements :

Pendant la course, les coureurs peuvent réparer ou changer de silencieux dans la zone de réparations.

10 ARRET D'UNE COURSE:

- 10.1 Le Directeur de Course a le droit, de sa propre initiative, d'arrêter prématurément une course, d'annuler une partie ou toute la manifestation, pour raisons urgentes de sécurité ou autre cas de force majeure.
- 10.2 Si une course est arrêtée à n'importe quel moment au cours des « X » premières minutes (la moitié du temps de course), il y aura un nouveau départ. Les coureurs se rendront directement au Parc des coureurs et le nouveau départ sera donné 20 minutes après l'arrêt de la course. Le changement de motorcycle est autorisé. Le choix final doit être fait 10 minutes avant le nouveau départ.
- 10.3 Le Directeur de Course peut exclure un ou plusieurs coureurs, jugés coupables de l'arrêt de la course et leur interdire de prendre part au nouveau départ.
- 10.4 Si une course est arrêtée après que « X » minutes (la moitié du temps de course), se soient écoulées, la course sera considérée comme terminée. L'ordre final sera déterminé par le classement des coureurs lors du tour précédant celui de la présentation du drapeau rouge. Tout coureur que le Directeur de Course jugera responsable du drapeau rouge, sera placé derrière les coureurs ayant complété un nombre de tours égal ou supérieur.
- 10.5 A l'exception d'un faux départ, une course ne peut être recommencée qu'une seule fois. S'il est nécessaire d'arrêter une course pour une deuxième fois, et si « X » minutes (la moitié du temps de course) ne se sont pas écoulées, la course est déclarée nulle et non-avenue.

11 AIDE EXTERIEURE/ COUPER LE PARCOURS:

- 11.1 Toute aide extérieure sur le parcours pendant les essais qualificatifs et la course est interdite sauf si elle est apportée par un commissaire désigné par les organisateurs dans le but d'assurer la sécurité. La sanction pour violation de cette règle est l'exclusion.

- 11.2 Pendant les essais et les courses, la consultation entre membres de l'équipe et coureurs est limitée à la zone de réparations et de signalisation. Les coureurs qui s'arrêtent au bord de la piste pour être en consultation avec d'autres personnes, peuvent nuire à la progression d'autres équipages, et une telle action sera considérée comme de l'aide extérieure.
- 11.3 Une zone doit être réservée, au bord de la piste, pour les réparations pendant les essais et les courses. Dans cette zone déterminée, les seules personnes admises sont les mécaniciens qui pourront effectuer les réparations ou les réglages des motocycles, les signalisateurs et les représentants de l'Industrie.
- 11.4 Toute pièce du motocycle, sauf le cadre qui doit être plombé, peut être modifiée, ajustée ou remplacée. Toutefois, en ce qui concerne les silencieux, voir l'Art. 79.03 des Règlements techniques Motocross de la FIM. Voir également l'Art. 17.1 du Règlement de FIM Africa.
- 11.5 Tout ravitaillement doit être effectué moteur arrêté.
- 11.6 Les coureurs entrant dans la zone de réparations doivent s'arrêter avant de repartir sur la piste. Toute violation entraînera l'exclusion de la course en question.
- 11.7 Tout coureur qui rentre au parc des coureurs avec son motocycle, pendant la course, ne pourra pas reprendre cette dernière.
- 11.8 Les communications radio avec les coureurs ne seront pas autorisées.
- 11.9 Sur la grille de départ, il est interdit aux coureurs d'utiliser tout système d'aide au départ.
- 11.10 Il est interdit de couper le parcours. Le fait d'obtenir un avantage en coupant intentionnellement le parcours, entraînera l'exclusion des essais qualificatifs ou de la course en question. Si nécessaire, le Jury décidera de sanctions supplémentaires.
- 11.11 Afin de ne pas en tirer avantage, un coureur qui sort de la piste peut uniquement continuer la course s'il revient prudemment sur la piste au point le plus proche de l'endroit où il l'a quittée.

12 SIGNAUX OFFICIELS

La signalisation officielle par drapeaux doit être indiquée au moyen de drapeaux mesurant environ 750mm sur 600 mm de la façon suivante :

Signal	Signification
Drapeau rouge, agité	Arrêt obligatoire pour tous les coureurs
Drapeau noir et panneau avec le numéro du coureur	Arrêt pour le coureur en question au prochain tour dans la zone « Stop and Go »
Drapeau jaune, fixe	Danger, conduisez lentement. Défense de dépasser et de changer de position.
Drapeau jaune, agité	Danger immédiat, préparez-vous à vous arrêter, défense de dépasser et de changer de position.
Drapeau bleu, agité	Attention, vous allez être dépassé par un coureur en avance d'un tour. (Le drapeau bleu doit être utilisé par des préposés à la signalisation supplémentaires et spécialisés pour ce drapeau uniquement)
Drapeau vert	Piste libre pour le départ de la course (Le drapeau vert doit être uniquement utilisé par un préposé à la signalisation)

	supplémentaire lors de la procédure de départ)
Drapeau à damiers noirs et blancs	Fin des essais/de la course
Drapeau blanc (agité ou fixe)	Signale la présence du personnel médical ou la demande de personnel médical sur le circuit
Pénalité Stop/Go	Drapeau noir avec le numéro du coureur, à la discrétion du Directeur de course ou du Jury. Au tour suivant, le coureur doit se rendre dans la zone d'entretien/de réparations pour une pénalité de temps sous la supervision du Directeur de course. Aucune aide extérieure n'est autorisée pendant cette période.

L'âge minimum des préposés à la signalisation est de 16 ans.

13 FRANCHISSEMENT DES LIGNES DE CONTROLE:

La prise de temps lors du franchissement d'une ligne de contrôle est enregistrée à l'instant où la partie la plus avancée du motorcycle franchit la ligne de contrôle.

14 CONTROLE TECHNIQUE ET VERIFICATIONS:

Le contrôle technique doit être effectué, conformément à la procédure prévue dans les Règlements techniques et l'horaire indiqué dans les Règlements de FIM Africa et le Règlement particulier de la manifestation.

14.1 Contrôle du bruit après chaque course:

Le contrôle du bruit peut être effectué pour certaines manifestations organisées par les FMNR. Tous les motorcycles doit avoir un système d'échappement complet, pendant toute la durée de la manifestation. Dans l'éventualité où une partie du système d'échappement se détache du moteur ou se rompt, entraînant un bruit excessif, le concurrent devra se rendre dans la zone d'entretien pour le réparer avant de continuer la course. Au cas où le coureur ne respecterait pas cette règle, il serait exclu de la manche en question. L'Art. 31.01 des Règlements techniques FIM concernant les tuyaux d'échappement ne s'applique pas aux manifestations FIM Africa jusqu'à nouvel ordre. (cône de sortie des silencieux)

- 14.1.1 Le niveau sonore sera déterminé en plaçant l'appareil de mesure du son, sur un trépied, à la hauteur de la sortie du tuyau d'échappement, à 2 mètres de distance et à un angle de 45 degrés.
- 14.1.2 Le coureur doit faire tourner brièvement le moteur de sa machine et augmenter les tours jusqu'à ce qu'il atteigne le régime de rotations (RPM) maximum, moment où les mesures seront prises. Il convient d'utiliser un dispositif de mesure du son, capable d'enregistrer le bruit maximum du son.
- 14.1.3 Pour 2013, le niveau sonore maximum admis à régime de rotations maximum est de 115db.
- 14.1.4 Les règles stipulées par la FIM concernant la météo et les contrôles après une compétition s'appliquent. Tolérance après une compétition : niveau sonore maximum admis 116.9db.
- 14.1.5 Un coureur peut présenter un silencieux de réserve qui doit lui aussi être vérifié et scellé avant de pouvoir être utilisé.

14.2 Vérification finale:

- 14.2.1 Sauf indication contraire dans le Règlement particulier de la FMNR, immédiatement après la dernière manche de chaque classe, les 3 premiers motorcycles de chaque classe et de

chaque manche, ainsi que tout autre motocycle, sur demande du Directeur de course, doivent être placés dans le parc fermé pour le contrôle technique.

- 14.2.2** Les motocycles doivent rester dans le parc fermé durant les 30 minutes suivant l'arrivée du vainqueur, en cas de réclamation, ou si un contrôle supplémentaire est exigé.

14.3 Coût d'un contrôle de motocycle suite à une réclamation:

- 14.3.1 Le coût pour le démontage d'un motocycle sera de 300. 00 US\$. Ce montant devra être payé par la partie perdante au mécanicien du coureur qui a dû ouvrir le moteur.
- 14.3.2 Le Jury peut décider de faire payer d'autres frais occasionnés par la réclamation.

14.4 Contrôle du carburant:

- 14.4.1 Un contrôle du carburant peut être effectué à n'importe quel moment pendant une manifestation, selon l'Art. 63.05 des Règlements techniques motocross. Un coureur dont le carburant ne correspond pas aux exigences techniques sera exclu de toute la manifestation et se verra retiré tous les points de Championnat ainsi que les prix gagnés dans l'une ou l'autre manche de la manifestation. Ce coureur devra également rembourser tous les coûts du contrôle et des sanctions supplémentaires peuvent être infligées.
- 14.4.2 Toute demande de contrôle de carburant suite à une réclamation doit être accompagnée d'une caution de 300,00 US\$ versée auprès du Jury de FIM Africa ou à FIM Africa (contrôles supplémentaires).
- 14.4.3 Outre les exigences en matière de carburant stipulées à l'Art. 63.01 des Règlements techniques de la FIM, les coureurs seront autorisés à utiliser du carburant au plomb. Les mélanges de carburant ne doivent pas comprendre d'additifs permettant d'augmenter l'indice d'octane. Du carburant avec ou sans plomb d'un indice d'octane maximum de 102.6 est autorisé.
- 14.4.4 Après le dernier contrôle:
- 14.4.4.1 La partie gagnante se verra remboursée la caution qu'elle aura versée.
- 14.4.4.2 La partie perdante devra payer les frais de tous les contrôles effectués, déduction faite des cautions qu'elle aura déjà versées.
- 14.4.5 L'utilisation du méthanol est interdite.

14.5 Contrôles antidopage et d'alcoolémie:

Des contrôles antidopage et d'alcoolémie peuvent être effectués conformément au Code médical. Tout coureur dont le contrôle se révèle positif sera exclu de toute la manifestation. Des pénalités supplémentaires seront infligées conformément aux dispositions de l'AMA.

15 RESULTATS:

- 15.1 Le vainqueur d'une course est le coureur qui franchit le premier la ligne d'arrivée. Les coureurs qui suivent seront arrêtés lorsqu'ils passent la ligne d'arrivée. Ne sera pas classé le coureur qui :
- 15.1.1 N'a pas franchi la ligne d'arrivée dans les 5 minutes qui suivent l'arrivée du vainqueur
- 15.1.2 N'a pas accompli 80% du total des tours effectués par le vainqueur.
- 15.1.3 Le coureur doit prendre le drapeau à damiers.
- 15.2 Si 80% du total des tours ne correspondent pas à un nombre entier, le résultat sera arrondi au nombre entier supérieur.
- 15.3 Dans chaque classe, le vainqueur de la manifestation est le coureur qui a obtenu le plus de points, indépendamment du nombre de courses qu'il a terminées.
- 15.4 En cas d'ex aequo, les résultats seront établis de la façon suivante :
Le nombre de meilleures places sera pris en considération. Si l'ex aequo subsiste, les points marqués dans la dernière manche détermineront le classement final.

- 15.5 Tous les résultats doivent être homologués par le Jury. Les organisateurs des manifestations doivent envoyer les résultats de toutes les courses disputées par télécopie ou courrier électronique dans un délai de 72 heures après la manifestation, au **Secrétaire général** de FIM Africa ainsi que les rapports du Directeur de course et du Jury établis ce jour-là.
- 15.6 Outre la méthode standard de pointage, il est obligatoire d'utiliser une méthode de pointage continue.
- 15.7 Il convient d'utiliser, dans la mesure du possible (fortement recommandé), un système de chronométrage électronique.

16 POINTS POUR LE CHAMPIONNAT:

Des points sont attribués dans chaque course aux coureurs selon l'échelle suivante :

20 points au	1 ^{er}	10 points au	6 ^{ème}	5 points au	11 ^{ème}
17 points au	2 ^{ème}	9 points au	7 ^{ème}	4 points au	12 ^{ème}
15 points au	3 ^{ème}	8 points au	8 ^{ème}	3 points au	13 ^{ème}
13 points au	4 ^{ème}	7 points au	9 ^{ème}	2 points au	14 ^{ème}
11 points au	5 ^{ème}	6 points au	10 ^{ème}	1 point au	15 ^{ème}

17 RECLAMATIONS:

- 17.1 Toute réclamation doit être présentée et ne peut être signée que par la personne directement concernée.
- 17.2 Chaque réclamation ne doit concerner qu'un seul sujet et doit être présentée dans les 30 minutes au plus tard après la publication des résultats, sauf dispositions contraires dans les Annexes du Code sportif.
- 17.3 Au cours d'une manifestation, toute réclamation doit être présentée à un responsable (Directeur de course, Secrétaire de la manifestation), selon les dispositions du Règlement particulier.
- | | |
|--|-------------|
| 17.3.1 Frais de réclamation | 100.00 US\$ |
| 17.3.2 Réclamation nécessitant le démontage d'une machine –
frais supplémentaires | 300.00 US\$ |
| 17.3.3 Réclamation nécessitant le contrôle du carburant | 300.00 US\$ |

- 17.4 La partie perdante devra payer tous les frais occasionnés par la réclamation s'il y a lieu.

Le Jury détermine le montant de ces frais.

18 CEREMONIE DE REMISE DES PRIX SUR LE PODIUM:

Les trois premiers coureurs de chaque course doivent prendre part à la cérémonie de remise des prix après chaque course.

19 CONFERENCE DE PRESSE:

Le vainqueur de chaque course, le vainqueur de la manifestation et d'autres coureurs invités par les organisateurs, s'ils le jugent opportun, doivent assister à une brève conférence de presse qui a lieu immédiatement après la cérémonie de remise des prix. Les coureurs concernés doivent rester jusqu'à la fin de la conférence de presse.

Toute infraction à ce règlement sera pénalisée par le Jury.

20 PRIX ET INDEMNITES DE VOYAGE:

Le Règlement particulier doit spécifier le montant des Prix (s'il y en a) et des indemnités de voyage.

ANNEXE "A"

Règlements techniques applicables aux motocycles participant aux compétitions de motocross organisés par FIM Africa (à lire concurremment avec les Règlements techniques FIM)

1 MOTOCROSS JUNIOR:

1.1 Classes:

CLASSE	MINIMUM cc	MAXIMUM cc
MX50	-	50
DIMENSION DES ROUES MAX	12" AVANT	12" ARRIERE
MX65	58	65
DIMENSION DES ROUES MAX	14" AVANT	12" ARRIERE
MXLite 85 2T	79	85
DIMENSION DES ROUES MAX	Max 19" AVANT	16" ARRIERE
MXLite150 4T	110	150
DIMENSION DES ROUES MAX	19" AVANT	16" ARRIERE

1.2 Guidon:

L'Art. 01.33 (33.01) des Règlements techniques Motocross de la FIM (concernant la largeur du guidon) ne s'applique pas aux motocycles participant aux Classes Motocross Junior.

1.3 Numéros:

Voir à cet égard l'Art. 01.55 des Règlements techniques Motocross. La seule exception concerne l'Art. 55.07 relatif aux dimensions minimum des lettres pour la classe MX 50cc qui doivent être les suivantes :

Hauteur des chiffres	100 mm
Largeur des chiffres	50 mm
Largeur des traits	15 mm
Espace entre deux chiffres	15 mm

Seule, la police de caractères 'Universal Bold' peut être utilisée pour les plaques-numéros.

1.4 Couleurs des plaques-numéros:

Pour toutes les classes Junior et tous les numéros (numéros frontaux et latéraux):
Numéros noirs sur fond blanc

1.5 Carburant, Mélanges carburant/huile

En plus des spécifications relatives au carburant stipulées à l'Art. 63.01 des Règlements techniques de la FIM, les coureurs seront autorisés à utiliser du carburant au plomb. Les mélanges de carburant ne doivent pas contenir d'additifs qui permettent d'augmenter l'indice d'octane. Du carburant avec ou sans plomb d'un indice d'octane maximum de 102.6 est autorisé.

L'utilisation du méthanol est interdite.

1.6 Contrôles de carburant:

FIM Africa peut ordonner des contrôles de carburant. Les instructions à cet égard doivent être mentionnées dans un document écrit (Ordre de Contrôle de Carburant) qui doit être remis au Président du Jury avant la manifestation.

1.7 Classe MX50 – seuls, les embrayages centrifuge et sans vitesse sont autorisés, à l'exception des motos 50cc 4 temps qui doivent respecter toutes les autres règles.

2 MOTOCROSS SENIOR:

2.1 Classes:

CLASSE	MINIMUM cc	MAXIMUM cc
MX125	100cc(2T)	125cc(2T)
DIMENSION DES ROUES Minimum	21"AVANT	18"ARRIERE
MX2	100cc(2T)/175(4T)	150cc(2T) 250cc(4T)
DIMENSION DES ROUES Minimum	21"AVANT	18" ARRIERE
MX1	200cc(2T) 290cc(4T)	650cc(2T/4T)
DIMENSION DES ROUES Minimum	21"AVANT	18"ARRIERE

2.2 Couleurs des plaques-numéros:

Classe MX125	Numéros noirs sur fond blanc
Classe MX 2	Numéros blancs sur fond noir mat
Classe MX1	Numéros blancs sur fond vert.

Les 3 plaques-numéros doivent avoir la couleur de fond appropriée

Seule, la police de caractères 'Universal Bold' peut être utilisée pour les plaques-numéros.

Lorsqu'un système de télémétrie est utilisé ou lorsque le Jury le juge approprié, les couleurs de fond au sein d'une classe peuvent être différentes, dans la mesure où les numéros sont clairs et ne sont pas incompatibles.

2.3 Carburant, Mélange carburant/huile

Outre les exigences en matière de carburant stipulées à l'Art. 63.01 des Règlements techniques de la FIM, les coureurs seront autorisés à utiliser du carburant au plomb. Les mélanges de carburant ne doivent pas contenir d'additifs qui permettent d'augmenter l'indice d'octane. Du carburant avec ou sans plomb d'un indice d'octane maximum de 98 est autorisé.

L'utilisation de méthanol est interdite.

2.4 Contrôles de carburant:

FIM Africa peut ordonner des contrôles de carburant. Les instructions à cet égard doivent être mentionnées dans un document écrit (Ordre de Contrôle de Carburant) qui doit être remis au Président du Jury avant la manifestation.